

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

BLOCAGE DES PRIX DE L'ÉNERGIE - (N° 610)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par
M. Pierre Cazeneuve

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et à une plus grande transparence contractuelle entre fournisseur et consommateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Modification du titre tenant compte de l'ajout de l'article 1er bis à la proposition de loi.